

YOGA DU RIRE	120 € 30 séances
Où ?	Salle du Val de Maine
Quand ?	Vendredi 16h45-17h45
Professeur	Marie-Pierre Baranger
Responsable	Marie-Christine Terrien 06 83 02 55 31

L'adhésion à Familles Rurales est obligatoire pour participer à cette activité.

J'ai rempli le bulletin et j'y ai joint un chèque de 28 € (ou 36€ si je n'habite pas Bouchemaine)

Si vous participez à plusieurs activités, à laquelle avez-vous remis le bulletin d'adhésion ?.....

Vous avez payé votre adhésion dans une autre commune, indiquez → → → → → → → → → → → → → → →

laquelle ; le n° de la carte 2024.....

Civilité	Nom en majuscules	Prénom en majuscules	Date de naissance
Monsieur			
Madame			
<p>Adresse</p> <p>Code postal Ville</p> <p>Téléphone portable (indispensable pour l'envoi de SMS)</p> <p>Téléphone fixe</p> <p>Adresse mail (écrire <u>très lisiblement</u> en insistant sur les tirets et les points)</p> <p>.....</p>			
Faire le chèque à l'ordre de « AFR Bouchemaine »			
1 chèque de	2 chèques de	3 chèques de	
<p>Droit à l'image</p> <p>J'autorise l'association Familles Rurales à prendre des photos ou à faire de courtes vidéos pendant les activités. Celles-ci pourront être utilisées lors de l'Assemblée générale, pour illustrer le site ou la plaquette annuelle ou le journal municipal. En aucun cas, elles ne seront diffusées sur les réseaux sociaux.</p>			
oui	non	Date	Signature

PERMANENCES D'INSCRIPTION

- Le mercredi 18 septembre de 18h15 à 20 h, dans le hall de la salle de Danse du Petit Vivier
- le vendredi 20 septembre de 18 h15 à 20 h, dans le hall de la salle de Danse du Petit Vivier

NB / Pour les personnes qui sont dans l'impossibilité de venir aux permanences, elles pourront donner leur dossier rempli et complet, à la responsable de l'activité avant la fin du mois de septembre. Vous trouverez la fiche d'adhésion et la fiche d'inscription sur le site Internet (Familles Rurales Bouchemaine).

Il y aura des fiches d'inscription à disposition au moment des cours, pour les personnes qui n'ont pas d'ordinateur.

Le dossier devra comporter

- le bulletin d'adhésion avec un chèque de 28 € agrafé en bas, à gauche (36€ pour les familles hors commune)
- la fiche d'inscription à l'activité avec le chèque de règlement, agrafé en bas, à gauche

Ces 2 chèques étant traités par des services différents, merci de ne pas faire de chèque groupé